



# La Muni doit-elle payer ?

**DÉBAT** Le magasin Volg, seule supérette du bourg, a annoncé son départ suite à un désaccord quant à la hausse de son loyer d'environ 15 000 francs par année. Face au blocage et vu l'importance du commerce pour la commune, la Municipalité réfléchit à payer une partie de la somme. Bonne idée? Deux journalistes de *La Région* ne sont pas d'accord.

PHOTO: MICHEL DUPERREX



## LE COMMENTAIRE DE TIM GUILLEMIN

### Le bon sens, dans l'intérêt de tous

Etre un élu local, c'est agir pour le bien-être de la population, sans trop s'appuyer sur des grands principes ou des dogmes, qui ne font que renforcer l'immobilisme. Un bon syndic, c'est celui qui trouve des solutions à un problème. Quelle est donc la situation aujourd'hui? Un commerce apprécié de la majorité de la population et, osons le mot, indispensable à la vie locale, menace de partir. Ses raisons sont-elles bonnes ou mauvaises? La réponse, au fond, n'a que peu d'intérêt. Non, Volg n'est pas un organisme caritatif qu'il faut soutenir à tout prix, mais le fait est qu'il pense à partir alors même qu'il rend un service à la population, certes payant. Alors, il est du devoir de la Municipalité d'explorer toutes les pistes pour que Volg reste ouvert, quitte à participer financièrement. L'argument du « Et pour les autres, on fait quoi? » ne tient pas. La

Commune de Grandson soutient également ses petits commerçants et avoir un « grand commerce » fait office d'aimant pour les petits. Si Volg venait à partir, l'attractivité du bourg en pâtirait et le calcul est vite fait: plus il y a de commerces ouverts... mieux c'est pour le commerce, fût-il ultra-local et spécialisé. Demandez aux petits commerçants de la rue du Lac à Yverdon-les-Bains s'ils veulent voir partir Manor... Le rôle d'une Municipalité est de mettre en place des conditions-cadres pour soutenir ses emplois, ses artisans et ses commerces locaux, en facilitant l'accès aux magasins et en leur offrant les meilleures opportunités possible. Pour un certain type de société, ce sera en améliorant les transports publics à proximité, pour d'autres en mettant à disposition plus de places de parc. Pour Volg, manifestement, c'est en garantissant un loyer plus bas, tout simplement.



## LE COMMENTAIRE DE MASSIMO GRECO

### Ce n'est pas à la population de payer

Il convient d'entrée de dire que réfléchir à une solution est toujours le meilleur moyen d'en trouver une. La position de l'exécutif est donc la bonne. Mais au moment de trancher, il faudra renoncer à payer ce qui ressemblerait bien à une demande de rançon. « Vous voulez un supermarché? Eh bien payez! » Oui, il est important de garder ce commerce, dont la présence est aussi bénéfique à d'autres entrepreneurs. Il est toutefois essentiel de voir plus loin. Les tractations entre la propriétaire et Volg durent depuis août 2022. En février, cela fera plus de six mois de négociations, sans aucune avancée. Quelques mois supplémentaires, durant lesquels la hausse sera payée par l'argent public, débloquent-ils la situation? Rien n'est moins sûr. Il s'agit aussi d'une question de principe. Volg est une entreprise privée qui n'effectue pas

son activité par charité, mais pour générer des profits. La propriétaire, elle, aurait pu continuer à louer son bien, puisque Volg souhaitait rester au tarif actuel. Elle a choisi d'augmenter ce loyer, et c'est son droit. Mais ces deux entités privées ne sont pas dans la précarité. Elles négocient et parfois ne tombent pas d'accord. Laissons-les perdre ensemble, plutôt que de lancer l'argent du contribuable pour renflouer des caisses qui sont déjà pleines. Car si ce supermarché est essentiel à Grandson, ce n'est pas parce qu'il est tenu par Volg. Ce n'est pas non plus parce qu'il se trouve à la rue Haute 12. C'est parce qu'il fournit un service utile. Si Volg et la propriétaire ne veulent plus en récolter les profits, d'autres le feront, sans que les Grandsonnois ne doivent en plus les rémunérer pour qu'ils aient l'amabilité de bien vouloir tenir un commerce rentable dans leur commune.